

RÉHABILITATION DE LA ZONE DE LA CROIX CARRÉE À AGNEAUX

Saint-Lô Agglo a entrepris la revitalisation de la zone de la Croix Carrée à Agneaux, aménagée en 1982, dans le cadre d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ce projet, soutenu par la Région Normandie à travers un contrat de territoire, vise à allier performance économique, respect de l'environnement et bien-être social au sein des zones d'activités économiques.

HISTORIQUE

Le chantier de la ZAE Croix Carrée est de taille : des semaines de travaux depuis le printemps 2024 pour refaire, entre autres, la voirie, les trottoirs, ajouter des pistes cyclables, des places de parking, l'éclairage public et végétaliser l'espace. Le coût s'élève à 2 millions d'euros, dont environ 695 000 € à charge pour Saint-Lô Agglo.

ACCOMPAGNEMENT DU SDEM50

Les travaux d'éclairage public, ont été réalisés par l'entreprise SORAPEL, pour un budget total de 115 000 € HT. La solution, proposée par le SDEM50 et validée par Saint-Lô Agglo et la commune, consistait en la mise en place de luminaires hybrides (solaires, raccordés au réseau électrique) alimentés 24h/24. Ainsi, ce réseau d'éclairage public permettra si besoin, l'installation de prises pour recharger des vélos électriques, prises USB pour recharger des téléphones, panneaux d'information...



Ce réseau d'éclairage public sera également piloté par un système de détection afin de limiter la consommation énergétique et la pollution lumineuse.

La technologie solaire des luminaires « SunStay Pro Hybrides » permettra une économie d'énergie de plus de 90% comparée aux anciens luminaires LEDs.

Ces luminaires sont connectés avec une télégestion à distance, afin de s'assurer des économies espérées et de corriger les éventuels réglages de variation en fonction du trafic routier.

Détails techniques et financement

Ainsi, le SDEM50 a

- rénové 29 mâts,
- rénové 29 luminaires,
- reposé 29 luminaires LEDs récupérés pendant les travaux, dans les alentours de la ZA.

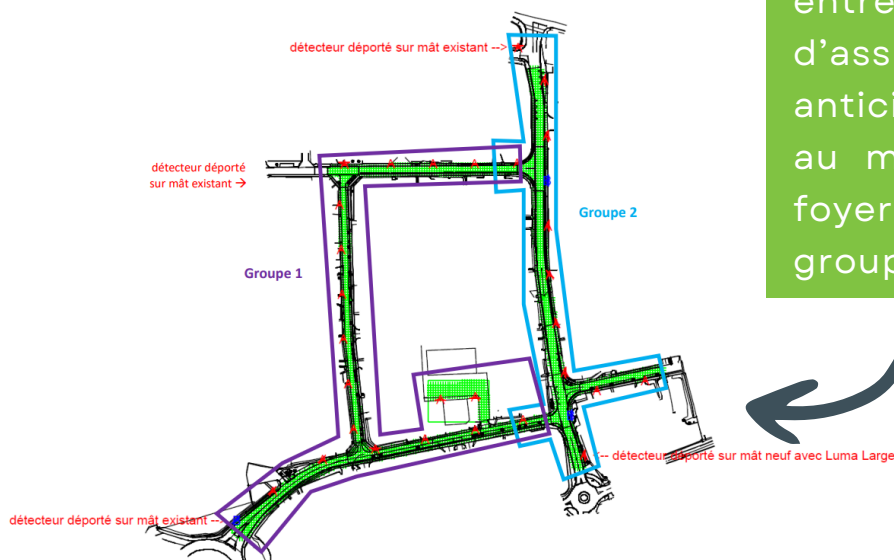
Le plan de financement se répartit comme suit :

- Le SDEM50 finance ces travaux à hauteur de 11 500 € HT,
- La commune d'Agneaux participe financièrement à hauteur de 103 500 € HT, subventionnée par Saint-Lô Agglo dans le cadre du contrat de Territoire.

ZOOM SUR LA DÉTECTION

Les candélabres sont tous équipés de détecteurs, mais 4 détecteurs sont posés sur kits déportés, sur des luminaires non solaires, à chaque entrée dans la Zone d'Activités. Cela permet de détecter les usagers en amont et ainsi d'allumer l'éclairage par anticipation. Les luminaires sur lesquels sont posés ces 4 détecteurs ne sont pas raccordés au détecteur en question. Ils restent ainsi à 100% de luminosité pour marquer les entrées de la ZA et permettre d'assurer un allumage par anticipation. Afin de limiter au maximum l'allumage, les foyers sont répartis en deux groupes.

SCHEMA DE PRINCIPE DE LA DETECTION



À PROPOS DU SDEM50

Réunissant 99% des communes Manchoises, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est un des principaux acteurs publics de l'Énergie dans le Département de la Manche. Le SDEM50 agit pour la Transition Énergétique en accompagnant ses collectivités adhérentes depuis la production de l'énergie, en passant par la distribution, jusqu'à son utilisation.

sdem50.fr



CONTACT PRESSE

Lise BOURDON, Responsable communication - lise.bourdon@sdem50.fr | 02 33 77 01 00